



AGENCE CANOPEE

67 rue d'Aguesseau, 92100 BOULOGNE B.
231 rue Saint Honoré, 75001 PARIS
01 82 83 04 35

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Dernière mise à jour : 20/09/24

1. ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, DIAG AND CO atteste être en conformité avec les articles L.271-6 et disposer des moyens humains et matériels nécessaires à l'établissement des diagnostics immobiliers composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT). Les diagnostics sont réalisés par des professionnels certifiés, dont les compétences et les assurances sont à jour, garantissant l'indépendance et l'impartialité des interventions.

2. CHAMP D'APPLICATION Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations fournies par DIAG AND CO. La commande d'un diagnostic implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions, qui prévalent sur toute autre condition, sauf accord écrit entre les parties.

3. DEFINITION DE LA MISSION Les diagnostics réalisés par DIAG AND CO portent sur les parties visibles et accessibles des biens, sans démontage ni déplacement de mobilier, sauf dans le cadre des diagnostics avant travaux où des sondages destructifs peuvent être réalisés. Le client s'engage à rendre accessibles toutes les parties des biens à diagnostiquer (caves, combles, parkings, chaufferies, etc.) et à assurer un accès sécurisé pour les interventions nécessitant des moyens spécifiques (échelles, échafaudages, etc.).

4. COMMANDE ET RETRACTATION Toute commande est validée dès l'acceptation du devis par le client. Le client dispose d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la signature de la commande, sauf si l'exécution de la prestation a débuté avant l'expiration de ce délai, avec l'accord préalable du client.

5. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT Les prix des prestations sont ceux figurant sur le devis validé. Le paiement est exigé comptant, soit par carte bancaire ou par chèque le jour de l'intervention, soit par virement bancaire afin de débloquer la livraison des rapports. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués en fonction des prélèvements et analyses nécessaires (ex. : amiante, plomb). En cas de retard de paiement, des pénalités seront appliquées à hauteur de 15 % du montant total, avec des intérêts légaux calculés à un taux de trois fois le taux légal en vigueur.

6. OBLIGATIONS DU CLIENT Le client s'engage à fournir toutes les informations et documents nécessaires demandés par DIAG AND CO (diagnostics précédents, factures de travaux, plans, règlement de copropriété, numéros de lots etc.) et à assurer l'accessibilité et la sécurité des lieux. Pour toute intervention à plus de 3 mètres de hauteur, le client doit fournir, à ses frais, les moyens d'accès nécessaires.

diagnostics@ag-canopee.com | www.ag-canopee.com

SARL au capital de 3000€ - SIREN : 818653891 - TVA Intra : FR61 818653891



7. REALISATION DES PRESTATIONS Revisites et interventions spécifiques : Si une revisite est nécessaire en raison de l'absence du client ou de la non-accessibilité des lieux, celle-ci sera facturée 79€ TTC pour un appartement ou une maison individuelle, et 149€ TTC pour un immeuble ou un local supérieur à 200 m².
Diagnostics avant travaux : Les diagnostics avant travaux nécessitent des sondages destructifs, réalisés par DIAG AND CO, notamment pour les repérages amiante, plomb et termites. Inspections spécialisées : Les inspections d'ascenseurs, monte-charges, chaufferies et locaux électriques moyenne ou haute tension nécessitent la présence d'un technicien spécialisé. Tout repérage sur un complexe d'étanchéité de toiture terrasse doit être réalisé en présence d'un étancheur pour garantir la bonne exécution des sondages destructifs et du rebouchage conforme. Si le technicien spécialisé ou professionnel compétent n'est pas présent, une revisite sera facturée.

8. RESPONSABILITE DIAG AND CO est couvert par une assurance de responsabilité civile professionnelle pour l'ensemble de ses prestations. En aucun cas DIAG AND CO ne peut être tenu responsable des conséquences des modifications ou utilisations des installations après le diagnostic. La responsabilité du diagnostiqueur se limite aux éléments effectivement contrôlés et mentionnés dans le rapport.

9. DONNEES PERSONNELLES Dans le cadre de ses prestations, DIAG AND CO collecte des données personnelles en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Ces données sont traitées dans le respect de la législation en vigueur. Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité de ses données. Pour exercer ces droits, il peut contacter DIAG AND CO par email à diagnostics@ag-canopee.com.

10. TEXTES REGLEMENTAIRES Les diagnostics réalisés par DIAG AND CO sont conformes à la réglementation en vigueur. Pour plus de détails sur les textes de lois applicables à chaque diagnostic (amiante, plomb, gaz, électricité, termites, etc.), le client est invité à consulter la page dédiée à chaque diagnostic sur notre site internet. Ces textes peuvent également être fournis sur simple demande.

11. LITIGES ET JURIDICTION COMPETENTE

En cas de litige, et après échec de toute tentative de résolution amiable, les tribunaux compétents seront ceux du siège social de DIAG AND CO. Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.